Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-2402202619-DE

Ville de Briec

DÉPARTEMENT DU FI[illegible]

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRIEC DE L'ODET

Séance du
24 Février 2026

N°24.02.2026.19

OBJET :

Crédits alloués à l'école publique Yves de Kerguélen

Date de convocation :
18 Février 2026

Nombre de Conseillers :	
Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	9
Nombre de pouvoirs :	6

Vote :	
Pour :	26
Abstention :	0
Contre :	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre février à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FEREC, Maire

Etaient présents : M FEREC Thomas, Mme ZARADER Valérie, M PERINAUD Jean-Claude, M LE MEN Bruno, Mme GUILLOU Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MOLARET Solange, M GUYADER Ronan, Mme LE GALL Laurianne, M CLOAREC Jean-Paul, Mme ROHOU Céline, Mme DUMOULIN Murielle, M CAM LE NY Maël, M ALLAIN Frédéric, M PETIT Frédéric, Mme COURTOIS Sophie, M PERROT Jean-Claude, M AUBIN David, Mme HUGONNET Gwénaëlle.
Etaient absents excusés : Mme DAO Aurélie, M NIHOUARN Raymond, M GESTIN Philippe, Mme GOURHANT Nathalie, M GAKIERE Fabrice, Mme LE ROY Anne-Sophie, Mme MICHAUD Sabine, M LE GUYADER Stéphane, Mme ROMÉ Cindy.
Pouvoirs :
Mme DAO Aurélie donne pouvoir à M CAM LE NY Maël,
M NIHOUARN Raymond donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M GUYADER Ronan,
Mme GOURHANT Nathalie donne pouvoir à Mme MOLARET Solange
Mme LE ROY Anne-Sophie donne pouvoir à M FEREC Thomas
Mme MICHAUD Sabine donne pouvoir à M PERINAUD Jean-Claude

M ALLAIN Frédéric a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que l'école publique Yves-de-Kerguélen bénéficie chaque année de crédits destinés à couvrir ses besoins de fonctionnement. Ces crédits permettent l'acquisition des fournitures, manuels, matériels et supports pédagogiques nécessaires au fonctionnement de chaque classe et plus largement, à l'ensemble des classes maternelles et élémentaires.

Il est rappelé que les écoles publiques de la commune ont fusionné en juin 2025 pour constituer l'école primaire Yves-de-Kerguélen. La directrice de l'école est chargée d'assurer la gestion des crédits alloués entre toutes les classes pour l'année civile. Le montant des crédits alloués est calculé en fonction du nombre de classes et du nombre d'élèves au 1er janvier de l'année en cours.

Depuis juillet 2021, la commune bénéficie d'une convention de niveau 3 avec la direction communautaire des systèmes d'information (DCSI). À ce titre, les dépenses de fonctionnement liées à la fourniture et à la maintenance des équipements informatiques de l'école Yves-de-Kerguélen *(ordinateurs, copieurs, vidéoprojecteurs, tablettes, etc.)* sont désormais prises en charge par ce service commun de Quimper Bretagne Occidentale (QBO).

Les consommations d'impression et de photocopies sont également gérées par la DCSI et refacturées à la commune. Par conséquent, ces dépenses ne figurent plus dans les crédits directement alloués à l'école publique.

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-2402202619-DE

En revanche, ces crédits comprennent désormais les abonnements aux applicatifs numériques, déployés depuis 2022 dans le cadre du plan de relance numérique et attribués aujourd'hui aux classes élémentaires. Les classes maternelles bénéficient encore cette année d'abonnements gratuits et/ou de licences obtenues dans le cadre du dispositif Territoires Numériques Éducatifs (TNE).

Il est proposé d'établir un montant unique pour les fournitures, sans y intégrer cette année un coût spécifique lié au papier, contrairement aux quatre exercices précédents. La distinction entre les classes maternelles et élémentaires est toutefois maintenue, leurs besoins étant différents en fonction des cycles d'apprentissage.

En outre, il est proposé de regrouper certains postes de dépenses et d'attribuer à l'école un montant global couvrant notamment la direction, les supports pédagogiques numériques ainsi que les équipements et matériels pédagogiques *(par exemple : assises flexibles, petit mobilier spécifique de classe).*

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission enfance éducation du 03 février 2026,

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré décide à l'unanimité :

1. D'allouer les crédits suivants pour les classes élémentaires Yves de Kerguelen :

Nbre de classes au 1er janvier 2026	**10**
Nbre d'élèves au 1er janvier 2026	**207**
Fournitures scolaires (par élève)	45 € soit 9 315 €
Supports pédagogiques (par classe)	750 € soit 7 500 €
Equipement – Matériel et Jeux (sports, kits d'activités) pour l'ensemble des 10 classes	1 200 €

TOTAL des crédits élémentaires : 18 015 €

2. D'allouer les crédits suivants pour les classes maternelles de l'école :

Nbre de classes au 1er janvier 2026	**5**
Nbre d'élèves au 1er janvier 2026	**124**
Fournitures scolaires (par élève)	39 € soit 4 836 €
Jeux (matériel de sports, kits d'activités, bibliothèque documentation) pour l'ensemble des 5 classes	1 365 €

TOTAL des crédits maternels : 6 201 €

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-2402202619-DE

3. D'allouer les crédits suivants qui concerne l'ensemble de l'école :

Direction de l'école	250 €
Supports pédagogiques numériques (abonnements, ENT, manuels numériques (pour l'ensemble des classes)	500 €
Equipement Matériel et pédagogique (pour l'ensemble des classes)	800 €

L'enveloppe budgétaire globale affectée à l'école primaire Yves-de-Kerguélen s'élève à 25 766 €.

Fait et délibéré le 24 Février 2026

Pour extrait conforme
Le Maire,
Thomas FEREC

MAIRIE DE BRIEC de l'ODET
29510 (Finistère)